

[ACTUALITES CONCURRENCE]

Concentrations

La fusion Publicis/Omnicom autorisée

Dans un communiqué de presse du 9 janvier 2014, la Commission a annoncé avoir autorisé le projet de concentration de deux groupes internationaux spécialisés dans la publicité, le marketing et la communication d'entreprise, le français Publicis et l'américain Omnicom.

Après avoir analysé les effets de l'opération dans plus de 20 pays de l'Espace économique européen, la Commission a estimé que l'opération ne poserait aucun problème de concurrence. En effet, le marché fonctionne par appels d'offres, les contrats sont conclus pour des durées relativement courtes, les barrières à l'entrée sur le marché sont relativement faibles, le paysage concurrentiel est important et il existe un très fort contrepouvoir exercé par les vendeurs d'espaces publicitaires.

La mise en œuvre de cette opération crée ainsi un acteur majeur dans le secteur des services de publicité, marketing et communication et d'achat d'espaces publicitaires.

[Communiqué de presse de la Commission européenne, 9 janvier 2014](#)